

L'OFFICIEL DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

1^{er} trimestre 2025

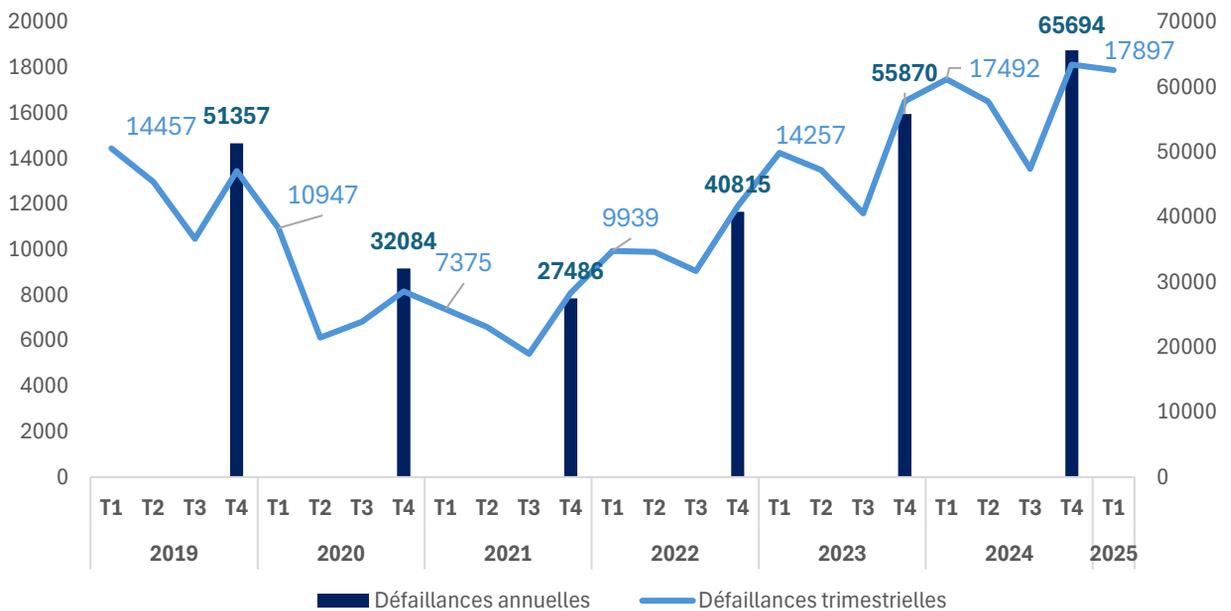
Vers une stabilisation des niveaux de défaillances ?

➤ 17 897 défaillances d'entreprises au T1 2025

+ 2,3% par rapport au T1 2024

- 391 sauvegardes
- 5 240 redressements judiciaires
- 12 266 liquidations judiciaires directes

Figure 1 : Evolutions annuelles et trimestrielles du nombre de défaillances



- On comptabilise 17 897 procédures collectives au T1 2025 contre 17 492 au T1 2024 (+2,3%) et 14 457 au T1 2019 (+23,8%).
 - Le nombre annuel de défaillances observé avant la crise sanitaire (51 357 en 2019), a été rattrapé fin 2023 (55 870) puis dépassé en 2024 (65 694). Cette forte hausse, observée depuis 2022 et la fin du « quoi qu'il en coûte », semble ralentir au 1^{er} trimestre 2025.
- Les chiffres du 1^{er} trimestre 2025 ne montrent cependant pas de reflux du nombre de procédures.

Figure 2 : Tableau récapitulatif du détail des procédures collectives

Année	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025													
	Période	T1	Année	T1	Année	T1	Année	T1	Année	T1	Année	T1	Année													
Sauvegardes		262		1012		234		852		193		764		246		1190		319		1554		365		1597		391
Redressements judiciaires		3872		13707		2854		7526		1482		6522		2363		10378		3541		15405		4985		19732		5240
Liquidations judiciaires directes		10323		36638		7859		23706		5700		20200		7330		29247		10397		38911		12142		44365		12266
Total défaillances		14457		51357		10947		32084		7375		27486		9939		40815		14257		55870		17492		65694		17897
Nombre total d'emplois menacés		34952		124929		25367		118536		21331		68548		23910		112185		70127		223474		47343		193087		49861
Chiffre d'affaires global (M€)		3319		13542		3275		17124		2555		8396		2895		11083		6038		27384		5743		23695		6784

- Sur les trois premiers mois de 2025 :
 - 49 861 emplois sont menacés par une procédure collective.
 - La somme des chiffres d'affaires des entreprises concernées par l'ouverture d'une procédure collective s'élève à 6,784 milliards d'euros.

Impact sectoriel

Figure 3 : Défaillances sectorielles au T1 depuis 2019

SECTEUR	2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025							Evolution	Evolution
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2019/2025
Construction	2504	1897	1432	1826	2647	3431	3493	1,8%	39,5%
Commerce ; réparation de véhicules	2432	1857	1379	1981	2890	3406	3247	-4,7%	33,5%
Hébergement et restauration	1612	1145	595	1195	1893	2089	2377	13,8%	47,5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	708	558	500	625	896	1113	1233	10,8%	74,2%
Industrie manufacturière	799	602	392	567	932	1051	991	-5,7%	24,0%
Activités de services administratifs et de soutien	613	499	392	477	612	809	897	10,9%	46,3%
Autres activités de services	624	399	314	450	660	745	778	4,4%	24,7%
Transports et entreposage	479	376	285	380	510	698	712	2,0%	48,6%
Activités immobilières	379	258	315	306	411	725	646	-10,9%	70,4%
Information et communication	265	238	192	279	395	453	513	13,2%	93,6%
Agriculture, sylviculture et pêche	302	230	213	223	245	328	363	10,7%	20,2%
Activités financières et d'assurance	248	167	126	216	309	403	364	-9,7%	46,8%
Santé humaine et action sociale	231	138	96	103	181	269	296	10,0%	28,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	204	161	125	181	207	211	249	18,0%	22,1%
Enseignement	230	130	94	152	199	228	245	7,5%	6,5%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	23	25	15	17	23	35	43	22,9%	87,0%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	9	1	5	18	13	9	18	100,0%	100,0%
Industries extractives	3	1	1	3	2	3	3	0,0%	0,0%
Administration publique	0	0	1	0	0	0	0		
Activités des ménages en tant qu'employeurs	0	0	0	0	0	1	0	-100,0%	
Activités extraterritoriales	0	0	0	0	1	0	0		
Secteur non renseigné	2792	2265	903	940	1231	1485	1429		
Total général	14457	10947	7375	9939	14257	17492	17897	2,3%	23,8%

❑ Sur le 1^{er} trimestre 2025, par rapport à l'année précédente :

- **Sur un an**, le nombre de défaillances augmente de **2,3%** entre les deux 1^{ers} trimestres.
- **La construction (+1,8%), les activités de commerce (-4,7%) et l'industrie manufacturière (-5,7%)** se distinguent par des **évolutions inférieures à la moyenne globale**. C'est également le cas des activités immobilières, sachant que le nombre de défaillances dans le secteur avait fortement augmenté en 2024.
- A l'inverse, les secteurs de **l'hébergement et restauration (+13,8%)** et des **activités spécialisées, scientifiques et techniques (+10,8%)**, se distinguent par des **évolutions au-dessus de la moyenne**.
 - Dans la restauration, ce sont notamment les entreprises de restauration rapide qui sont concernées, le nombre de défaillances passant de 732 au T1 2024 à 851 au T1 2025 (+16,3%).
 - Dans les activités dites spécialisées, scientifiques et techniques, ce sont principalement les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion qui connaissent une hausse importante du nombre de défaillances, de 300 au T1 2024 à 356 au T1 2025 (+18,7%). On observe également une hausse importante du nombre de défaillances dans les activités des sièges sociaux (124 au T1 2024, 151 au T1 2025, +21,8%).

❑ Sur le 1^{er} trimestre 2025, par comparaison au T1 2019 :

- Le nombre de défaillances augmente de **23,6% par rapport à la période de pré crise sanitaire**.
- **La construction** se distingue cette fois-ci par une **augmentation très importante** du nombre de défaillances, avec 2 504 procédures collectives au T1 2019 contre 3 493 au T1 2025(+39,5%). Plus spécifiquement, on observe des augmentations importantes pour les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (784 défaillances au T1 2025, +29% depuis 2019). L'augmentation est encore plus importante dans les activités d'installation électrique dans tous locaux (326 défaillances au T1 2025, +101,1% par rapport à 2019).
- Dans le **secteur du commerce**, si l'évolution sur un an est négative, on observe une **augmentation supérieure à la moyenne sur le T1 2025 par rapport au T1 2019 (+33,5%)**. Avec 295 défaillances au T1 2025, les défaillances dans le commerce de voitures bondissent de 58% sur la période. On peut également citer le commerce d'alimentation générale avec 179 défaillances, soit une augmentation de 78% depuis 2019, malgré une baisse de 21% par rapport au T1 2024.
- **Le secteur information et communication** connaît une hausse globale de 93,6% du nombre de défaillances entre les T1 2019 et 2025, avec notamment la programmation informatique qui bondit de 93,3% (153 défaillances au T1 2025) ou encore les activités de conseil en systèmes et logiciels informatiques dont le nombre de défaillances augmente de 47,2% avec 107 défaillances au T1 2025.

Figure 4 : Evolutions sectorielles des défaillances au T1 depuis 2019, **focus entreprises de + de 10 salariés**

SECTEUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025	Evolution 2019/2025
Industrie manufacturière	111	83	46	64	110	150	165	10,0%	48,6%
Hébergement et restauration	39	50	12	44	92	91	124	36,3%	217,9%
Commerce ; réparation de véhicules	59	44	18	46	60	86	97	12,8%	64,4%
Construction	132	88	54	99	142	138	89	-35,5%	-32,6%
Activités de services administratifs et de soutien	41	38	23	35	56	86	76	-11,6%	85,4%
Transports et entreposage	34	40	18	39	62	71	74	4,2%	117,6%
Santé humaine et action sociale	34	16	12	16	43	102	65	-36,3%	91,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	25	25	11	17	50	48	56	16,7%	124,0%
Information et communication	19	18	6	23	20	36	32	-11,1%	68,4%
Enseignement	12	8	1	8	7	13	18	38,5%	50,0%
Autres activités de services	27	11	9	3	9	25	12	-52,0%	-55,6%
Arts, spectacles et activités récréatives	4	3	5	5	4	14	10	-28,6%	150,0%
Agriculture, sylviculture et pêche	6	10	2	8	7	3	9	200,0%	50,0%
Activités financières et d'assurance	8	5	1	4	9	12	9	-25,0%	12,5%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	5	3	2	2	4	4	5	25,0%	0,0%
Activités immobilières	1	2	2	4	5	10	3	-70,0%	200,0%
Industries extractives	0	1	0	0	2	1	1	0,0%	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	2	0	0	0		
Secteur non renseigné	14	11	4	11	8	23	16	-30,4%	14,3%
Total général	571	456	226	430	690	913	861	-5,7%	50,8%

- Afin de mieux appréhender le détail sectoriel concernant l'impact sur l'emploi, le tableau ci-dessus se concentre sur les **6% d'entreprises en défaillance qui emploient au moins 10 salariés, soit un total de 861 au T1 2025.**

□ **Sur le 1^{er} trimestre 2025, par rapport à l'année précédente :**

- **Une évolution sur cette typologie d'entreprises plus positive qu'au global :** le nombre total de défaillances dans les entreprises qui emploient plus de 10 salariés est en recul de -5,7% (+2,3% au global).
- C'est dans **l'industrie manufacturière** que le nombre de défaillance des entreprises de moyenne et grande taille est le plus important au T1 2025, avec 165 défaillances. Cela représente une évolution de 10% sur an.
- On observe sur le secteur de **l'hébergement et restauration** une augmentation de 36,3%, avec 124 défaillances au T1 2025. Au sein de ce secteur, on peut noter :
 - Les restaurants de type traditionnel, avec 70 défaillances d'entreprises de + de 10 salariés au T1 2025 (+13%), pour 1 204 emplois menacés dans ces structures de grande taille
 - La restauration rapide, avec 33 défaillances d'entreprises de + de 10 salariés au T1 2025 (+154%), pour 541 emplois menacés dans ces structures
- A l'inverse, dans le secteur de la construction, avec 89 défaillances de structures de + de 10 salariés, on observe un recul de 35,5% du nombre de défaillances.

□ **Sur le 1^{er} trimestre 2025, par comparaison au T1 2019 :**

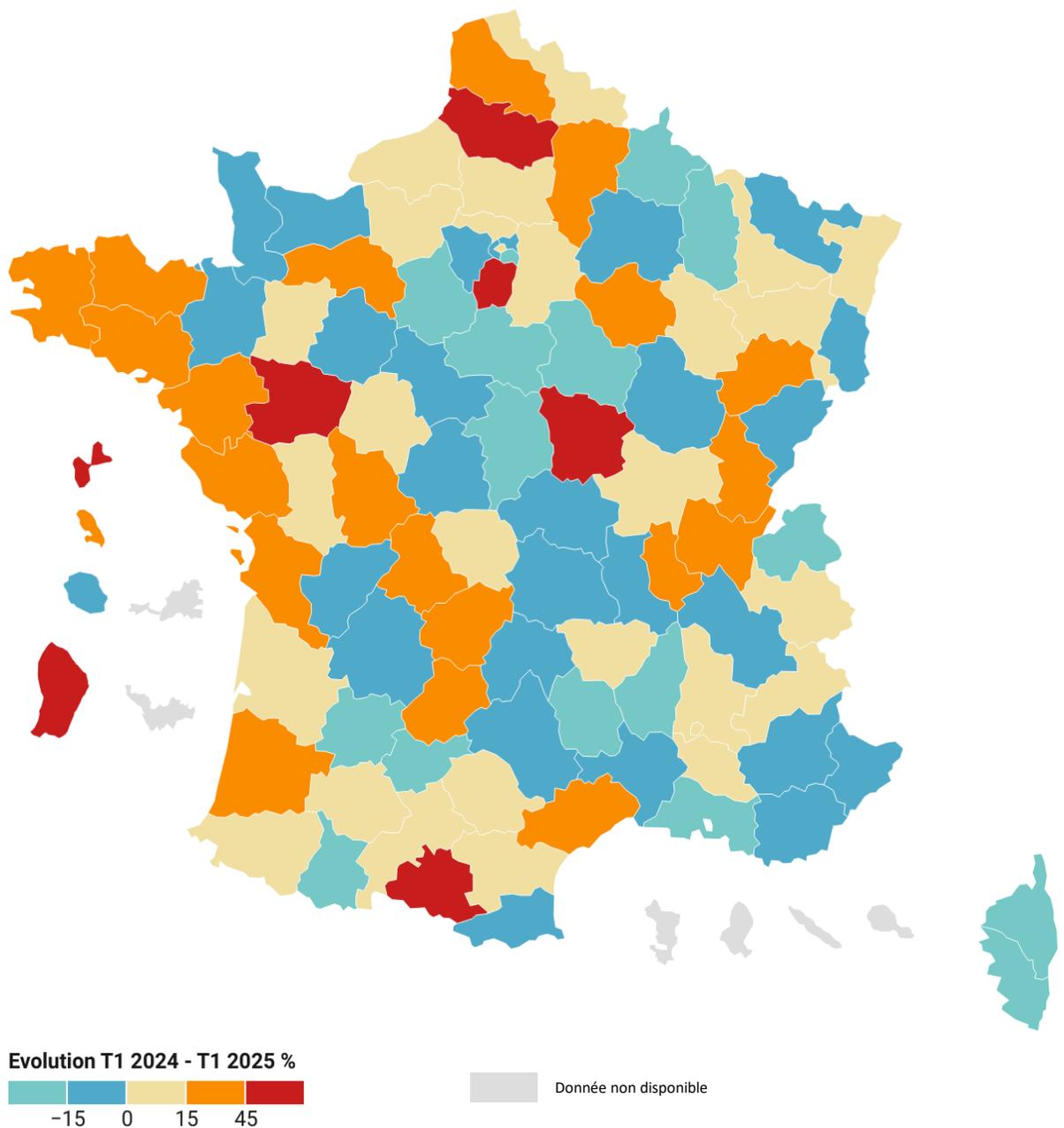
- **Une augmentation** des défaillances des entreprises de + de 10 salariés **plus importante qu'au global** : +50,8% (+23,8% au global)
- Avec les 124 défaillances du T1 2025 dans le secteur **hébergement et restauration**, l'augmentation par rapport au T1 2019 est cette fois de +217,9%. Plus précisément, cette augmentation est de +218,2% dans la restauration traditionnelle, +450% dans la restauration rapide.
- Dans les **activités de services administratifs et de soutien**, si l'évolution sur un an est négative (-11,6%), elle est de +85,4% par comparaison au T1 2019.
 - Cette baisse sur un an pouvait s'expliquer notamment par une évolution de -95% du nombre de défaillances des agences de travail temporaire de + de 10 salariés (39 défaillances au T1 2024, contre 2 au T1 2025).
 - La hausse constatée par rapport au T1 2019 tient pour beaucoup aux activités de sécurité privée (14 défaillances au T1 2019, 30 au T1 2025, soit une augmentation de 114% des défaillances des sociétés employeuses de + de 10 salariés dans ce secteur).

Analyse géographique

Figure 5 : Nombre de défaillances au 1^{er} trimestre depuis 2019 par zone géographique

Zone géographique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Auvergne - Rhône-Alpes	1589	1283	814	1156	1645	2113	2133
Bourgogne - Franche-Comté	488	468	210	364	524	578	579
Bretagne	554	442	248	362	556	644	720
Centre - Val de Loire	481	357	259	318	529	613	542
Corse	67	89	36	34	80	115	76
Grand-Est	1449	812	792	855	1115	1245	1192
Guadeloupe	66	33	47	71	63	63	123
Guyane	29	4	12	17	18	14	22
Hauts-de-France	1091	860	497	799	1130	1197	1316
Ile-de-France	2952	2546	1823	2196	3086	4235	4294
La Réunion	282	91	111	121	167	256	225
Martinique	107	74	49	92	114	104	132
Mayotte		1	3	3	13	3	9
Normandie	629	472	261	391	550	676	702
Nouvelle-Aquitaine	1327	942	571	833	1291	1504	1679
Nouvelle-Calédonie	6	3	2	0	0	0	0
Occitanie	1228	882	552	848	1270	1568	1618
Pays de la Loire	612	411	298	420	609	713	914
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1331	1073	733	1034	1438	1762	1583
St-Pierre-et-Miquelon		1	2	2			
Non renseigné	169	103	55	23	59	89	38
Total général	14457	10947	7375	9939	14257	17492	17897

Figure 6 : Evolution du nombre de procédures collectives par départements, entre le T1 2024 et le T1 2025



Prévention

La conciliation et le mandat ad hoc sont des procédures confidentielles et flexibles ouvertes à toute entreprise qui connaît des difficultés financières sans être en situation de cessation de paiement.

Le mandat ad hoc, accessible à toute entreprise à titre préventif, permet notamment de négocier avec les créanciers ou de rechercher de nouveaux financements sans contrainte de durée ni obligation d'accord formalisé.

La conciliation, en revanche, s'adresse aux entreprises dont les difficultés sont avérées, mais qui restent solvables. D'une durée de quatre mois renouvelables une fois, elle vise à aboutir à un accord amiable avec les créanciers, qui peut être homologué par le tribunal pour garantir sa sécurité juridique.

Ces dispositifs permettent d'anticiper et de traiter les difficultés financières avant qu'elles ne deviennent insurmontables.

Figure 7 : Nombre de conciliations ou de mandats *ad hoc* depuis 2018

Année	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	T1	Année	T1	Année										
Mandats <i>ad hoc</i>	1102	4321	1050	3416	1043	3848	1156	4890	1180	4831	1240	5255	1311	
Conciliations	331	1467	338	1681	473	1814	465	2393	814	3347	879	3659	1004	
Total	1433	5788	1388	5097	1516	5662	1621	7283	1994	8178	2119	8914	2315	

NB : Les chiffres repris au titre des mandats ad hoc intègrent un périmètre plus large que celui strictement défini à l'article L.611-3 du Code de commerce. Ces chiffres englobent : la représentation en justice, la gestion des conflits internes, les situations post-procédure collectives et les interventions dans les copropriétés en difficulté.

Méthodologie

Les données publiées par l'Observatoire des données économiques du CNAJMJ sur les défaillances d'entreprises incluent toutes les entités légales (y compris les entrepreneurs individuels, les professionnels libéraux et les associations) qui ont fait l'objet d'une décision d'ouverture de procédure collective

Les données sont transmises directement par l'ensemble des études d'AJMJ de façon hebdomadaire par une interface de programmation d'application (API) directement reliée à leurs logiciels métiers. Cela permet à l'Observatoire d'obtenir l'exhaustivité des procédures, mais également un certain nombre d'informations sur l'entreprise et sur la procédure qui sont absentes des publications officielles au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

La défaillance d'entreprise correspond ici à l'ouverture d'une procédure collective : c'est-à-dire une sauvegarde, un redressement judiciaire ou une liquidation judiciaire directe auprès d'un tribunal de commerce ou judiciaire.

Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de sauvegarde ou d'un plan de redressement. Une entreprise peut ainsi être comptée plusieurs fois dans les statistiques lorsqu'elle est confrontée à des difficultés qui se répètent. En revanche, les statistiques de défaillances ne dénombrent pas les suites d'ouverture telles que les arrêts de plan ou conversions en liquidation. Ainsi, parmi les liquidations judiciaires, seules les liquidations judiciaires directes sont comptabilisées.

Il convient également de souligner que des écarts mineurs peuvent apparaître entre deux éditions successives des rapports. Ces ajustements relèvent de mises à jour ponctuelles intervenant dans le cadre des processus d'intégration des données, susceptibles d'évoluer à la marge à mesure que les informations se consolident.

À propos du CNAJMJ

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) est un **établissement d'utilité publique créé par la loi en 1990**, qui l'investit de **deux grandes catégories de missions** :

- 1) **Représenter auprès des pouvoirs publics les deux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire;**
- 2) **Assurer des fonctions « régaliennes » auprès de ces professions** : organisation des examens d'accès, vérification des obligations de formation continue, organisation des contrôles réguliers des études, avis obligatoires rendus à l'autorité chargée de l'inscription et de la discipline.

La gouvernance du CNAJMJ assure une représentation égale de chaque profession : le Conseil, élu pour 4 ans, réunit 8 AJ et 8 MJ, et la présidence est assurée pour 2 ans par un MJ, et pour 2 ans par un AJ.

L'Observatoire des données économiques du CNAJMJ a pour rôle d'apporter un éclairage statistique sur les différentes procédures collectives (sauvegardes, redressements, liquidations judiciaires) mais également sur les procédures amiables (mandats *ad hoc* et conciliations).

L'Observatoire **centralise et traite les données relatives aux dossiers dont les administrateurs et mandataires judiciaires sont chargés**, dans la généralité des cas par la justice. Les données sont transmises de façon hebdomadaire par les professionnels *via* des moyens sécurisés et dans le respect de la confidentialité. Après leur traitement par l'Observatoire, ces données font l'objet de publications mensuelles et d'autres études ponctuelles sur le thème des procédures collectives et des procédures amiables.

L'Observatoire est la seule entité à disposer d'une base exhaustive des dossiers d'ouvertures de procédures, y compris de prévention, ainsi que de nombreuses informations sur l'entreprise en difficulté et sur la procédure, absentes des publications officielles.

Les principaux destinataires des publications de l'Observatoire des données économiques sont les pouvoirs publics (ministère de la Justice, de l'Économie, du Travail, Parlement, Caisse des Dépôts et Consignations, Autorité de la Concurrence), les partenaires sociaux, les spécialistes du *restructuring*, ainsi que la presse.

Toutes les publications de l'Observatoire sont à retrouver sur le site internet du CNAJMJ : <https://www.cnajmj.fr/observatoire-donnees-economiques/>

Publication réalisée et diffusée par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires

Directeur de publication : François-Charles Desprat , président du CNAJMJ

Co-directeur de la publication : Sébastien Velez, directeur général

Rédacteur : Adrien Marquié, responsable de l'Observatoire